



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-34

SÉANCE JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15/05/2026
Notifiée aux élus le : 15/05/2026
Date de l'affichage : 15/05/2026

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE.

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN MAI à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – Luc VERNHES –André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à Catherine BIDET- Nathalie CAVAILLÉ à Maryline POUGENC -Serge PINQUIER à Joachim RAMS – Jean-Philippe CHARPIN à Yannick BUSSAC – Amélie MARTORELL à André MORRA- Christian LAPISARDI à Noémie ALBECQ-Megias

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Luc VERNHES

Rapporteur : Luc VERNHES, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil que la commune d'Aigues-Mortes est membre du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG).

Ce Syndicat a pour objet :

- La promotion, l'aménagement, la protection du Site de la Camargue gardoise, et l'animation de l'opération grand site,
- La gestion des Espaces Naturels sensibles et réserves naturelles qui lui sont confiés par convention.
- L'animation, la concertation, les études et expertises scientifiques relatives à l'eau, au milieu naturel et à l'environnement,
- Les études, travaux, aménagements et prestations d'entretien nécessaires à la gestion de l'eau, des milieux naturels et des paysages remarquables,
- La mise en valeur des activités économiques traditionnelles et culturelles (pêche, chasse, sagne, élevage, bovine...) ou nouvelles et compatibles avec la vocation du site (éco-tourisme),
- Les conseils de gestion, d'entretien et de préservation
- L'ouverture au public, notamment par l'accueil, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement.

Conformément à l'article 7.1 des statuts du Syndicat, ce dernier est administré par un comité syndical comprenant un délégué communal par commune. Chaque collectivité désigne son délégué titulaire et son suppléant, élu au scrutin majoritaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- **Désigner** M. Luc VERNHES en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG) ;
- **Désigner** M. Jean-Alain CASACCI en qualité de délégué suppléant ;
- **Préciser** que les mandats sont confiés pour la durée du mandat municipal ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à notifier ces désignations au Président du Syndicat et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

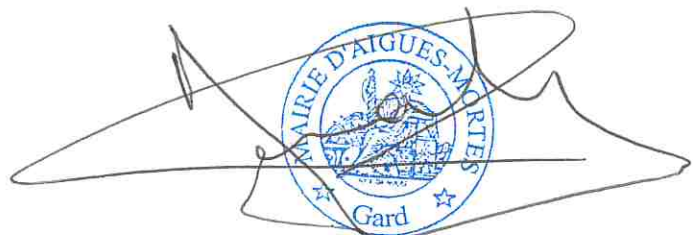
- **DÉSIGNE** M. Luc VERNHES en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG) ;
- **DÉSIGNE** M. Jean-Alain CASACCI en qualité de délégué suppléant ;
- **PRÉCISE** que les mandats sont confiés pour la durée du mandat municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier ces désignations au Président du Syndicat et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2026-34	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE - SMCG	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication